

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2023

Délibération n°2023.05.107

Adoption de la feuille de route transition écologique de GrandAngoulême

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de Séance: Christophe DUHOUX

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **56**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Valérie DUBOIS à Catherine REVEL, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Patrick GRENIER à Michel ANDRIEUX, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Gilbert PIERRE-JUSTIN à François ELIE, Jean-Philippe POUSSET à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s):

Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.107**

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE TRANSITION ECOLOGIQUE DE GRANDANGOULEME

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 2 : Agriculture adaptée et responsable, Installation et conversion vers l'agriculture bio
ODD 3 : Santé-environnement
ODD 6 : Gestion durable et intégrée des ressources en eau, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 7 : Accès à l'énergie, Énergies renouvelables et de récupération, Efficacité énergétique, Diversification du mix énergétique
ODD 10 : Politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, Egalité territoriale
ODD 11 : Accès au logement décent et adapté, Eco-mobilité, Promotion des modes doux, Urbanisation, construction et rénovations durables, Réinvestissement des friches
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Réduction des déchets, réemploi, Achats responsables, Formation et information environnementales
ODD 13 : Adaptation, Réduction des consommations d'énergie et des Gaz à Effet de Serre, Éducation et capacité d'action, Gestion et prévention des risques naturels (inondations, canicules,...)
ODD 14 : Préservation de zones humides, Gestion durable des activités nautiques et des espaces naturels, sensibilisation
ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres, Biodiversité et espèces menacées, Gestion durable des forêts, Préservation des sols, Lutte contre les espèces envahissantes, Sensibilisation, éducation et prévention

Selon le 6e rapport du GIEC paru en mars 2023, le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé planétaire.

En outre, le changement climatique est l'un des facteurs de pression qui contribue à l'effondrement de la biodiversité. Cela entraîne l'altération des services écosystémiques rendus à l'humanité : alimentation, régulation de l'eau, médecine... alors que près de la moitié du PIB mondial est liée à la biodiversité (Forum économique mondial). A l'inverse, la biodiversité est la meilleure alliée de la lutte contre le changement climatique au travers des solutions fondées sur la nature.

Le changement climatique a également des effets de plus en plus visibles sur les ressources en eau. Le régime hydrologique s'en trouve modifié : étiage des cours d'eau avancé et aggravé, nappes phréatiques mal rechargées. Le manque d'eau crée des tensions sur les besoins et pose la question du partage. Il a aussi des répercussions qualitatives dommageables pour les milieux et la biodiversité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

Les crises du climat, du vivant et de l'eau sont fortement interdépendantes, entraînant un risque systémique susceptible d'affecter n'importe quel acteur du territoire.

Devant ces défis écologiques aux multiples implications économiques et sociales, GrandAngoulême souhaite agir de manière collective et coordonnée, estimant que le territoire est mûr pour se donner une ligne de conduite partagée.

La feuille de route relative à la transition écologique de GrandAngoulême présentée dans ce rapport est construite à partir du projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030» (1), et tient compte de plusieurs autres entrants : contexte législatif (2), données locales (3), fonctionnement interne, politiques publiques et principaux projets menés par la collectivité.

1. La présente feuille de route est la **déclinaison du projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030»**, et plus particulièrement du pilier « Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ». Elle s'attache également à décrire l'intégration des enjeux écologiques dans l'ensemble des politiques publiques et compétences de GrandAngoulême.
2. La présente feuille de route s'inscrit également dans un **cadre législatif dense** :
 - Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015
 - Ratification de l'accord de Paris sur le climat, entré en vigueur le 4 novembre 2016
 - Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.
 - Loi dite EGALIM du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.
 - Inscription de l'« urgence écologique et climatique » dans le code de l'environnement en 2019
 - Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
 - Décret RE2020 du 31 juillet 2021
 - Publication de la loi européenne sur le climat le 9 juillet 2021, rendant obligatoire l'objectif de réduction des émissions de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030
 - Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
 - Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
 - A venir en 2023 : loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC)

De ce cadre législatif découlent des **engagements nationaux et régionaux** dont les principaux sont :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 / Réduction de 55% au niveau européen
- Neutralité carbone en 2050
- Réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à 2030 au niveau régional (SRADDET)
- Zéro artificialisation net en 2050

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

- Protection de 30% des aires terrestres et maritimes d'ici à 2030
 - 10% d'économie d'eau à horizon 2030, objectif issu du « Plan eau » du gouvernement annoncé en mars 2023
3. La présente feuille de route entend également répondre aux **enjeux socio-écologiques du territoire découlant notamment des constats suivants** :
- 25 journées chaudes supplémentaires par an depuis 1959
 - 1/4 de pluviométrie disponible en moins en 60 ans
 - Augmentation des assecs et débits très faibles constatés en 2022
 - 40% de réduction des débits des cours d'eau en été à l'horizon 2050 entraînant des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs et une baisse de la recharge des nappes au moment où les besoins agricoles sont les plus forts (EPTB Charente)
 - 50% des émissions GES du territoire liées au transport et 30%, au Résidentiel-Tertiaire
 - 64% d'énergies fossiles dans le mix énergétique du territoire
 - 11 % de production d'énergies renouvelables en 2019 (25% pour la Région)
 - La moitié de la production d'énergies renouvelables correspond à du bois de chauffage
 - Seulement 6% d'ENR électrique alors qu'une amplification de la demande en électricité est à prévoir
 - Précarité énergétique (logement et mobilité) de 21% en 2019 contre 12% à l'échelle française
 - 19000 ha de forêt stockant plus de la moitié du carbone sur le territoire, à protéger face au risque accru d'incendie
 - Près de 20% du territoire artificialisé
 - + de 60 ha d'artificialisation par an entre 2010 et 2020
 - Des secteurs d'espaces agricoles intensifs avec usage de pesticides très élevé
 - 198 espèces animales envahissantes introduites en Nouvelle Aquitaine, préjudiciables pour la biodiversité et les rendements agricoles
 - Risque inondation présent sur une partie du territoire
 - Risques de pollutions accentués par la concentration des épisodes pluvieux due au changement climatique
 - Perte de 20% de l'eau potable dans les réseaux

Quatre ambitions déclinées en 15 objectifs spécifiques

Considérant l'ensemble de ces éléments, GrandAngoulême fixe 4 grandes ambitions pour réaliser la transition écologique du territoire et entend intervenir pour cela au travers de ses 3 principales fonctions :

- l'exercice des compétences de la collectivité (urbanisme, transport, assainissement...)
- la gestion de la collectivité elle-même (patrimoine immobilier, flotte de véhicules...)
- l'accompagnement des acteurs du territoire (sensibilisation, animation, subventions...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Publication : 02/06/2023

Ambition 1 : Réaliser la transition bas-carbone du territoire

- Obj 1 : Un territoire engagé pour la planification bas-carbone
- Obj 2 : Des services pour réduire l'impact carbone des mobilités
- Obj 3 : Le pari de la rénovation et de l'efficacité énergétique
- Obj 4 : Développer les énergies renouvelables et de récupération
- Obj 5 : Moins de déchets, plus de ressources partagées

Ambition 2 : Préserver et régénérer le vivant

- Obj 6 Connaitre pour mieux protéger
- Obj 7 L'urbanisme au service de la biodiversité
- Obj 8 La gestion renforcée des espaces de nature
- Obj 9 Révéler notre fibre écologique
- Obj 10 Des politiques publiques au diapason de la biodiversité

Ambition 3 : Protéger et assurer une gestion durable de l'eau

- Obj 11 : Un service public de l'eau modernisé et attentif à la ressource
- Obj 12 : Concilier aménagement urbain et cycle de l'eau
- Obj 13 : Réduire le risque inondation et préserver les milieux aquatiques

Ambition 4 : Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême

- Obj 14 : Une collectivité moins émettrice en GES
- Obj 15 : Des achats maîtrisés et plus responsables

La feuille de route Transition écologique préfigure le Plan Climat Air Energie Territorial

Profitant de la possibilité offerte par l'ordonnance de modernisation des SCOT de juin 2020, GrandAngoulême élabore actuellement **un Schéma de cohérence territorial valant Plan Climat Air Energie Territorial** (SCOT-AEC) qui sera arrêté au premier semestre 2024. Il poursuivra les objectifs énoncés dans l'article L 229-26 du Code de l'environnement, qui devront être alignés avec les engagements internationaux de la France. La stratégie du SCOT-AEC devra ainsi fixer des objectifs dans au moins 9 domaines obligatoires :

1. Émissions de gaz à effet de serre, dans l'objectif de les réduire ;
2. Stockage de carbone, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments, dans l'objectif de le renforcer ;
3. Consommation d'énergie finale, dans l'objectif de la réduire ;
4. Production et consommation d'énergies renouvelables, et d'énergies de récupération et de stockage, dans l'objectif de les développer ;
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur, dans l'objectif de la développer ;
6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires (bois, biocarburants, biotextiles...) dans l'objectif de les développer ;
7. Émissions et concentration en polluants atmosphériques, dans l'objectif de les réduire;
8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
9. Adaptation au changement climatique.

Cette liste est non restrictive, la collectivité pouvant décider d'approfondir d'autres sujets liés.

En outre, la loi encadre les démarches de PCAET pour permettre leur bon suivi dans une optique d'amélioration continue :

- Stratégie comprenant un **scénario chiffré de transition**
- Programme d'actions
- Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats
- Evaluation environnementale stratégique (EES) permettant d'intégrer l'environnement dans l'élaboration du PCAET et de réduire ainsi au maximum son impact sur celui-ci.
- Révision tous les 6 ans et évaluation à mi-parcours

Le PCAET permet donc une approche globale de la lutte contre le changement climatique et de la transition écologique. Compte-tenu de la portée de ce document, considérant que l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) implique d'agir sur l'ensemble des politiques publiques, et pour ne pas multiplier les cadres de référence, **il est proposé qu'à son entrée en vigueur, le PCAET de GrandAngoulême devienne la feuille de route transition écologique communautaire.**

Vu le bureau communautaire du 014 mai 2023,

Je vous propose :

D'ADOPTER la feuille de route « Réussir la transition écologique de GrandAngoulême ».

Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 4 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

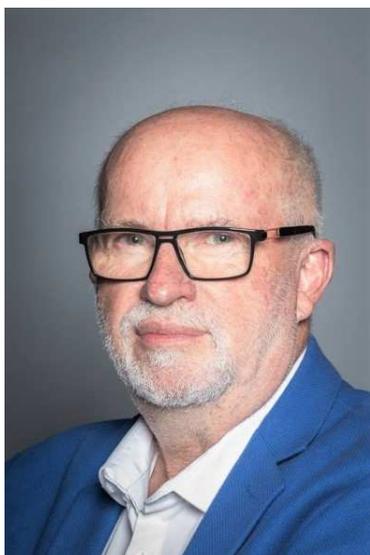
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023
Publication : 02/06/2023

Le mot du Vice-Président en charge des transitions écologiques



Les rapports successifs du GIEC ont suffisamment documenté nos consciences pour que nos approches et nos actions individuelles et collectives en soient définitivement imprégnées.

Autrement dit : nous devons agir.

Mais l'ampleur des changements à mettre en œuvre dans tous les domaines de la vie quotidienne locale impose une méthode claire. Des objectifs à atteindre jusqu'à leur évaluation en continue, c'est toute une démarche concertée qui doit inspirer l'engagement de notre communauté politique et professionnelle.

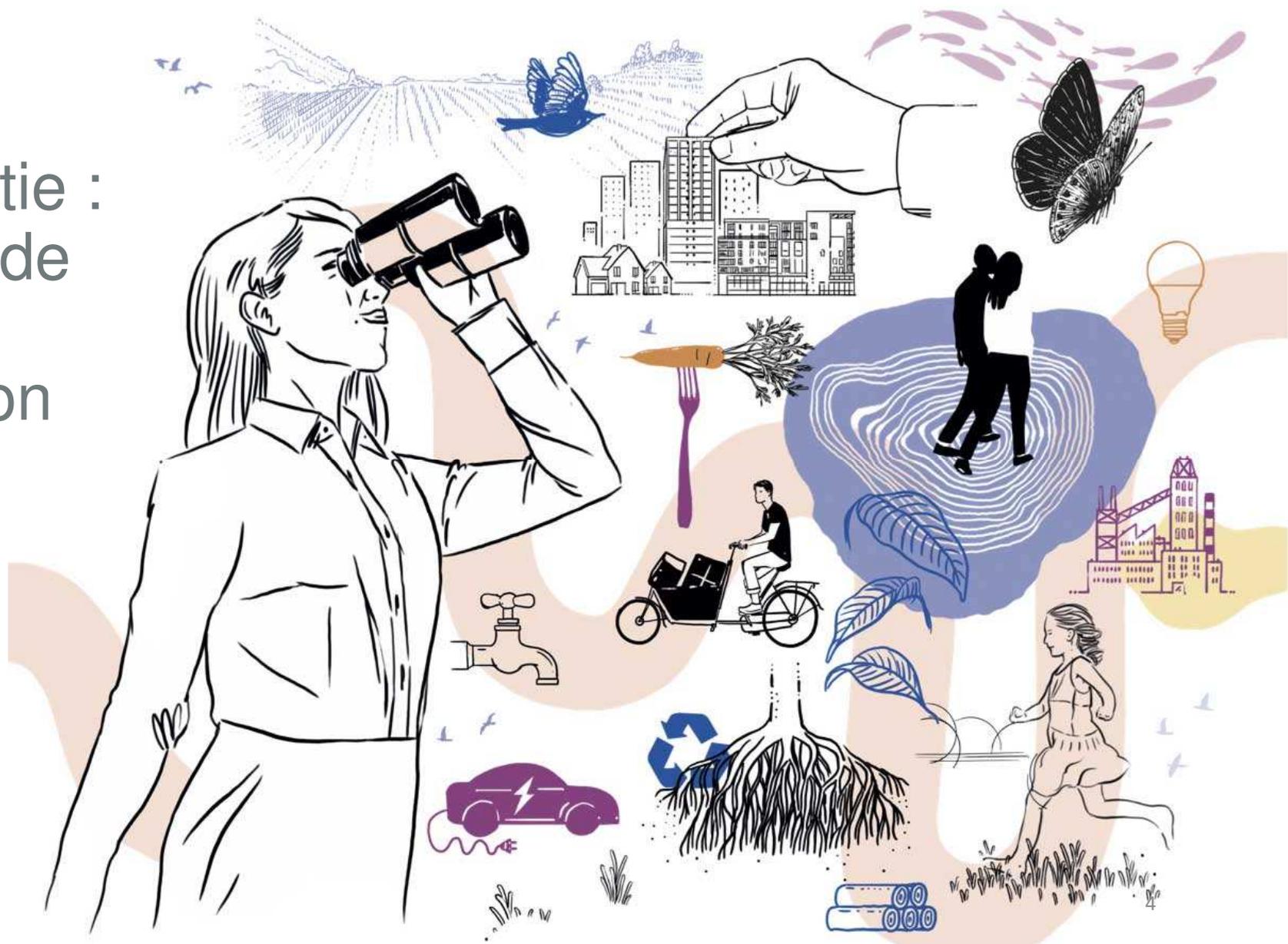
En plus de la nécessaire intégration dans toutes les politiques et actions communautaires à destination des habitants, des entreprises, la feuille de route Transition Écologique doit témoigner de la sincérité de toute notre organisation.

Jean Révéreault, Vice-Président de GrandAngoulême chargé des transitions écologiques et énergétiques et du Plan Climat

Sommaire

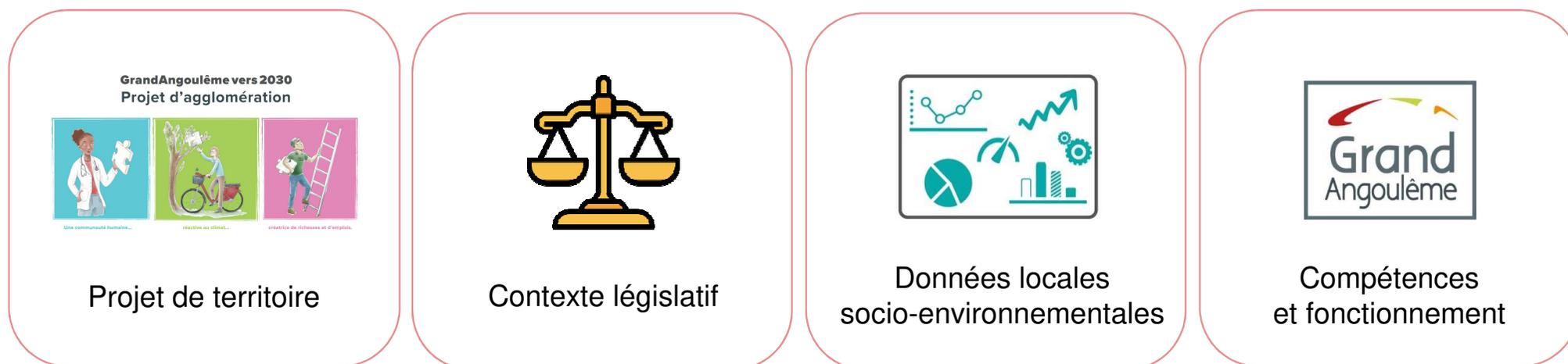
1. [Présentation de la feuille de route transition écologique, p. 4](#)
2. [Vers un Plan Climat Air Energie Territorial, p. 26](#)
3. [Gouvernance et pilotage de la transition écologique, p. 29](#)

Première partie : présentation de la feuille de route transition écologique



Mode d'élaboration de la feuille de route

La feuille de route relative à la transition écologique de GrandAngoulême présentée dans ce rapport est construite à partir du projet de territoire «GrandAngoulême vers 2030» et tient compte de plusieurs autres entrants : le contexte législatif, les données locales ainsi que l'analyse des compétences, du fonctionnement et des projets menés par la collectivité.



Des constats mondiaux qui s'observent localement

Constats mondiaux



+ 1,5 °C de réchauffement planétaire moyen d'ici 2030
(6e rapport de synthèse du GIEC)

1 million d'espèces menacées d'extinction

75 % de la surface terrestre altérée
85 % des zones humides disparues
(ministère de la transition écologique)

1 personne sur 2 sera confrontée à des pénuries d'eau en 2050 (Conférence de l'ONU sur l'eau 2023)



Le climat



Le vivant



L'eau douce

Constats locaux



+ 25 journées chaudes par an depuis 1959
+ 200 mm d'évapotranspiration en 60 ans en Charente = **1/4 de pluviométrie disponible en moins**

Forte diminution des motifs paysagers isolés : **Perte de 120 km de haies**
Forte dégradation des populations de Truites fario, Chabots et Lamproies de Planer



Augmentation des assecs et débits très faibles
- 40% de débits des cours d'eau en été à l'horizon 2050 (EPTB Charente)

Des engagements nationaux à décliner sur le territoire

Le
climat

**Limiter le réchauffement
de la planète à +2°C**



-55% de GES d'ici à 2030



0 émission nette en 2050

Le
vivant

**Mettre fin à la perte
de la biodiversité**



**30% des aires terrestres
et maritimes protégées**
d'ici à 2030

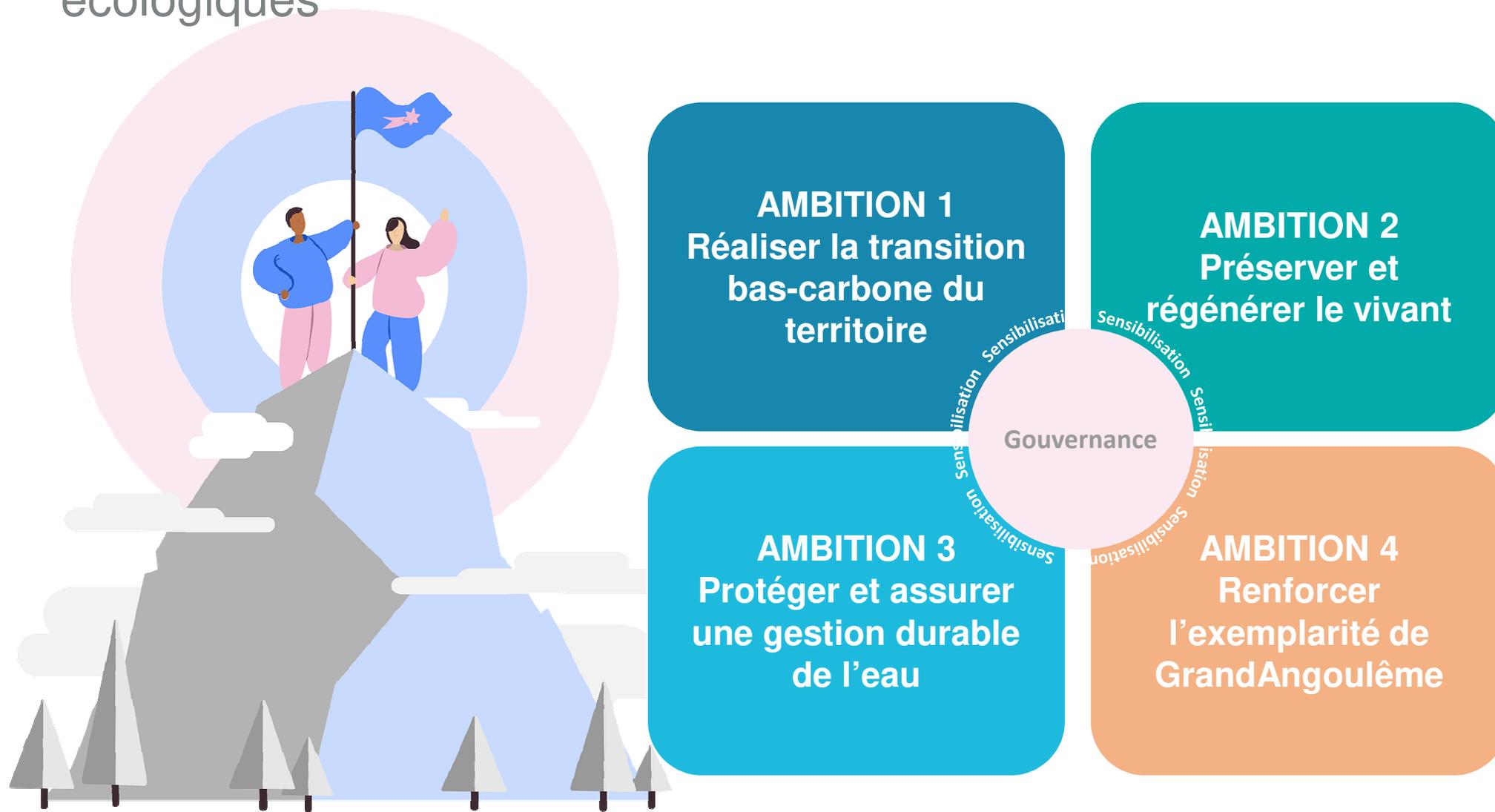
L'eau
douce

**Gérer et partager la
ressource en eau**



10% d'économie
d'eau d'ici à 2030

Les 4 ambitions de GrandAngoulême pour relever les défis écologiques



Vue d'ensemble des objectifs de la feuille de route

AMBITION 1 Réaliser la transition bas-carbone du territoire

Objectif 1

Un territoire engagé pour la **planification bas-carbone**

Objectif 2

Des services pour **réduire l'impact carbone des mobilités**

Objectif 3

Le pari de la rénovation et de l'efficacité énergétique

Objectif 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération

Objectif 5

Moins de déchets, **plus de ressources partagées**

AMBITION 2 Préserver et régénérer le vivant

Objectif 6

Connaitre pour mieux protéger

Objectif 7

Un territoire engagé pour **aménager et gérer durablement l'espace**

Objectif 8

La biodiversité comme **atout du développement économique**

Objectif 9

Révéler notre **fibre écologique**

Objectif 10

Des **politiques publiques au diapason** de la biodiversité

AMBITION 3 Protéger et assurer une gestion durable de l'eau

Objectif 11

Un **service public de l'eau modernisé** et attentif à la ressource

Objectif 12

Un **aménagement du territoire respectueux** du cycle de l'eau

Objectif 13

Réduire le **risque inondation** et **préserver les milieux aquatiques**

AMBITION 4 Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême

Objectif 14

Une **collectivité moins émettrice** en GES

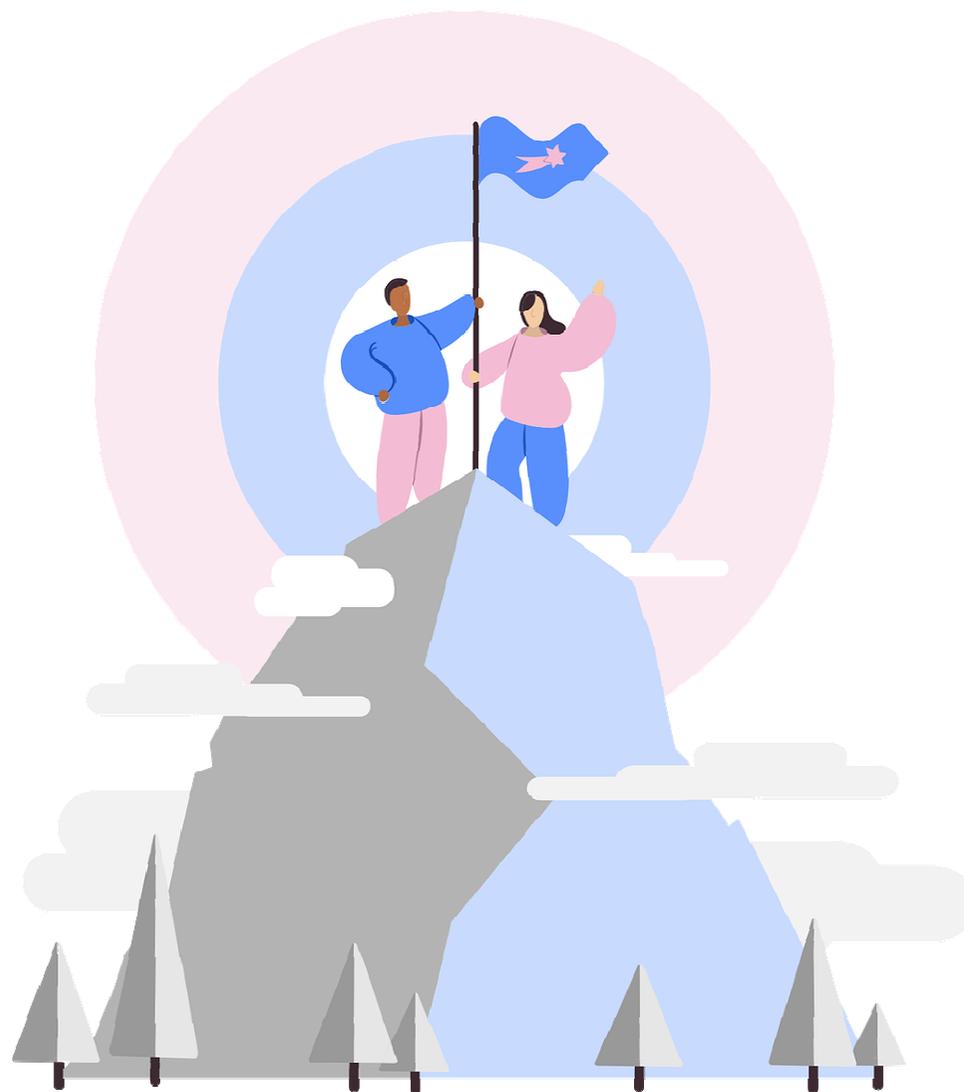
Objectif 15

Des **achats maîtrisés et plus responsables**



AMBITION 1

Réaliser la transition
bas-carbone du
territoire



Les enjeux majeurs issus de l'état des lieux du territoire

Enjeu 1



L'équité des actions de transition bas-carbone

- Les 10% de ménages les plus riches représentent 40% des émissions de gaz à effet de serre (ONU)
- Les **salaires médians du territoire sont bas** (21400€).
- **La précarité énergétique (habitat + logement) est élevée** : 21% en 2019 contre 12% à l'échelle française

Enjeu 2



La réduction drastique des émissions de GES liées au transport et au bâti

- **La moitié des émissions GES du territoire sont liées au transport**. 83% des déplacements domicile-travail réalisés en voiture
- **30% des émissions sont liées au Résidentiel-Tertiaire**. Risque élevé de désuétude thermique et énergétique des logements construits durant les 30 glorieuses. 2700 logements sociaux portent une étiquette énergie et GES égale ou supérieur à D.

Enjeu 3



Le développement coordonné des Energies renouvelables et de Récupération (ENR&R) et la redistribution de la valeur produite vers le territoire

- 11 % de production d'ENR en 2019 (25% pour la Région)
- **Seulement 6% d'ENR électrique** alors qu'une amplification de la demande en électricité est à prévoir.
- La majeure partie de la valeur produite sur le territoire grâce aux ENR échappe au territoire

Enjeu 4



La décarbonation des activités industrielles

- 14% des émissions liées à l'industrie.
- Un potentiel de chaleur fatale non exploité.

Enjeu 5



La mobilisation du potentiel de séquestration carbone, à croiser avec les enjeux biodiversité

- Les 19000 ha de forêt stockent plus de la moitié du carbone sur le territoire
- **50% du potentiel de séquestration du territoire pourrait être mobilisé en adoptant de nouvelles pratiques agricoles (haies, agroforesterie...)**

Enjeu 6



La prévention des déchets, notamment dans le BTP

- **659 kg de déchets par hab. par an en Charente** (Source : ORDEC). Tonnages en hausse dûe aux dépôts en déchèterie qui ont augmenté durant la période Covid. Les Ordures Ménagères Résiduelles tendent à baisser.
- **1 030 kt de déchets inertes** du BTP en Charente en 2021 (Source : ORDEC)

5 objectifs spécifiques pour répondre à l'ambition « Réaliser la transition bas-carbone du territoire »

Objectif 1

Un territoire engagé pour la **planification bas-carbone**



Objectif 2

Des services pour **réduire l'impact carbone des mobilités**



Objectif 3

Le pari de la **rénovation** et de l'efficacité énergétique



Objectif 4

Développer les **filères d'énergies renouvelables** et de récupération



Objectif 5

Moins de déchets, plus de **ressources partagées**



Principales actions 2020-2026 contribuant aux objectifs

Objectif 1

Un territoire engagé pour la **planification bas-carbone**

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

Lancée en 2021, la démarche *Cartéclima* consiste à élaborer simultanément 4 documents de planification fondamentaux qui organiseront demain et pour de nombreuses années, le cadre de vie et le quotidien des habitants du territoire (SCOT valant Plan Climat, PLUi valant Plan de Mobilité)

Visant la neutralité carbone et le zéro artificialisation net à horizon 2050, **ces documents fixeront des objectifs chiffrés de réduction de gaz à effet de serre, de consommation et de production d'énergie ainsi que des règles puissantes pour réduire l'artificialisation, mieux gérer les eaux pluviales, ou encore construire durablement.**

Entrée en vigueur progressive en 2025 et 2026.

Objectif 2

Des services pour **réduire l'impact carbone des mobilités**

- ✓ Mise en service du BHNS A et B.
- ✓ **15 établissements**, représentant **près de 8 000 salariés**, engagés dans un plan de mobilité avec GrandAngoulême
- ✓ **435 habitants** aidés pour l'achat de vélos électriques. Dispositif reconduit en 2023.
- ✓ **27 projets d'itinéraires cyclables** cofinancés sur 15 communes.
- ✓ Charte **Interlud** de logistique urbaine.
- ✓ Deux enquêtes sur les **pratiques de mobilité** pour une plus grande adaptation de l'offre aux besoins.
- ✓ Déploiement en 2023 d'une **plateforme de mise en relation pour le covoiturage** et de stations de **vélos en libre-service** via Nouvelle Aquitaine Mobilité
- ✓ Ouverture du **pôle d'échanges multimodal** Sud Angoumois et de la Halte ferroviaire en 2023.

Objectif 3

Le pari de la **rénovation** et de l'efficacité énergétique

- ✓ Création de **GrandAngoulême Habitat**, service public de la rénovation, labélisé France Renov. 1081 contacts et 269 rdv en 2022.
- ✓ **Bonus pour les bailleurs** avec des projets innovants au-delà de la RE 2020.
- ✓ Soutien aux **réhabilitations avec étiquette C dans le parc public** : 6 Opérations programmées pour 123 logements publics réhabilités.
- ✓ **Pass Accession**, financement et accompagnement pour l'accession sociale à la propriété dans l'ancien. 42 dossiers soutenus en 2022.
- ✓ Participation de GrandAngoulême à hauteur de 10 % du montant des travaux subventionnables dans le cadre du **Programme de lutte contre la précarité énergétique 2022-2027 et des OPAH-RU**. 167 dossiers subventionnés en 2022 avec gain énergétique moyen +47% (majorité d'étiquette C après travaux).
- ✓ Renforcement du volet transition dans le Programme local de l'habitat

Objectif 4

Développer les **énergies renouvelables** et de récupération

- ✓ Accompagnement à la **structuration et à la capitalisation d'acteurs locaux** Fabrikwatt, SEM Territoire Charente
- ✓ Elaboration d'un **schéma directeur énergétique** pour définir des objectifs quantitatifs par filières et spatialiser le développement des ENR sur le territoire
- ✓ Elaboration d'un Schéma directeur et appui au développement de réseaux de chaleur
- ✓ Accompagnement au développement de la filière hydrogène
- ✓ Déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial à partir de 2024

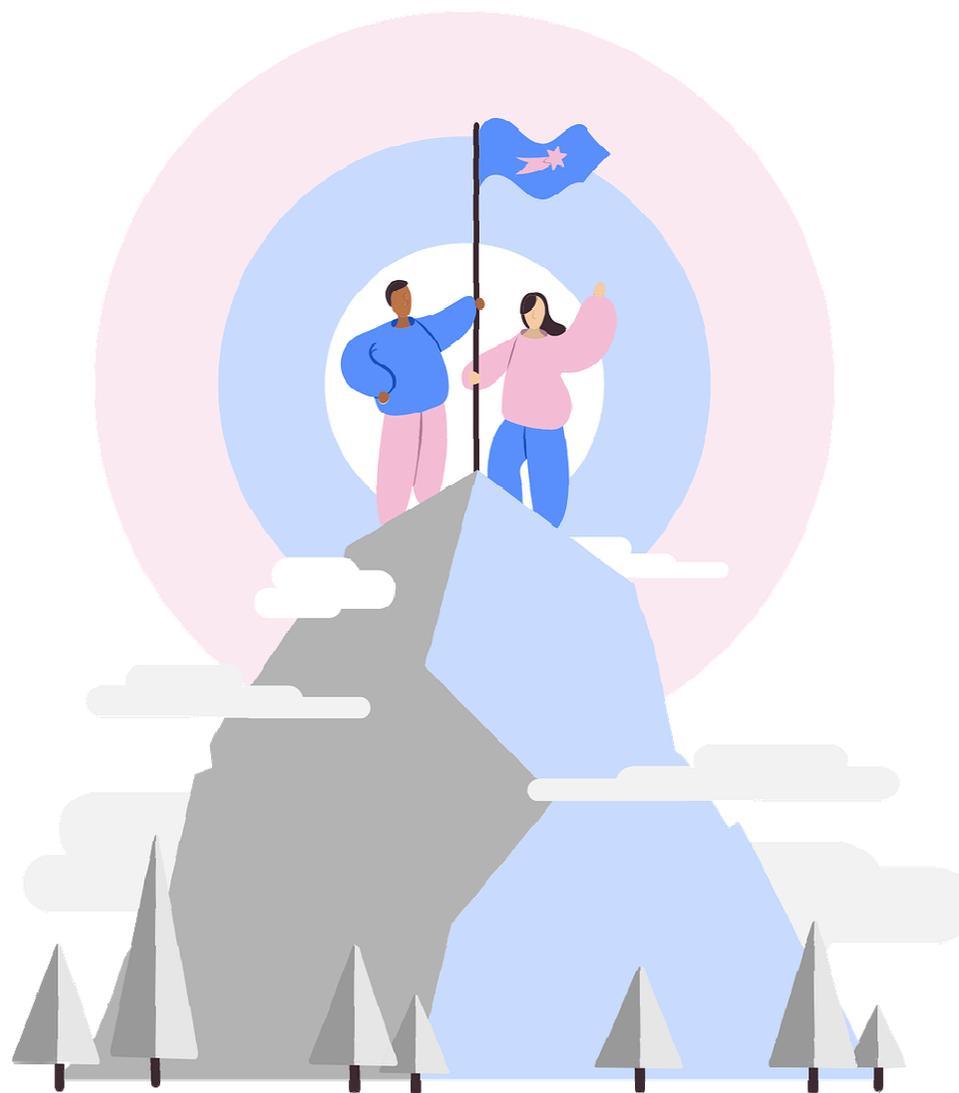
Objectif 5

Moins de déchets, **plus de ressources partagées**

- ✓ Généralisation du **compostage public** à tous les secteurs urbains qui le nécessitent depuis 2018
- ✓ Mise en place de la **collecte des ordures ménagères résiduelles en « C0,5 »** pour 18 communes en 2023. Généralisation aux 38 communes en 2024.
- ✓ Mise en place de la **collecte des déchets alimentaires** : 150 bornes à déchets alimentaires installées sur 18 premières communes en 2022/2023. Généralisation sur les 38 communes en 2024.
- ✓ Création d'un **lieu partagé dédié à la prévention et à la réduction des déchets** en collaboration avec Calitom. Ouverture en 2024.
- ✓ Soutien aux projets de valorisation des déchets

AMBITION 2

Préserver et
régénérer le vivant



Les enjeux majeurs issus de l'état des lieux du territoire

Enjeu 1		Le maintien des surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • + de 60 ha artificialisation par an entre 2010 et 2020 • Objectif de Zéro artificialisation nette fixé pour 2050 et de réduction de 50 % du rythme d'artificialisation et de consommation des espaces NAF en 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.
Enjeu 2		La protection et la reconquête des continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mitage, axes de grandes circulation (nationales, LGV) qui fragmentent les espaces naturels • Des continuités piscicoles interrompues • Forte dégradation des populations de Truites fario, Chabots et Lamproies de Planer
Enjeu 3		La protection et la remise en état des milieux naturels les plus fragiles et menacés	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de milieux spécifiques (pelouses calcicoles, landes, prairies messicoles...) • Milieux humides qui reculent et qui sont mal connus • Surfaces boisées de 28% (32 % à l'échelle nationale) jouant un rôle majeur pour le stockage du carbone. Risque incendie sur la moitié Est
Enjeu 4		La végétalisation des espaces publics urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Près de 20% du territoire est artificialisé • Certains secteurs du territoire sont fortement soumis à l'effet d'îlot de chaleur urbain • L'imperméabilisation des sols en ville limite l'infiltration des pluies entraînant engorgement des réseaux, pollutions...
Enjeu 5		La lutte contre les pollutions et les Espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs d'espaces agricoles intensifs avec usage de pesticides très élevé (5 fois la dose annuelle maximale, source Greniers d'Abondance). • Espèces Exotiques Envahissantes : + 11 nouvelles espèces tous les 10 ans dans chaque département • 198 espèces animales envahissantes introduites en Nouvelle Aquitaine
Enjeu 6		L'alliance avec la nature pour lutter contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité est la meilleure alliée pour atténuer le changement climatique (séquestration carbone) et s'y adapter (solutions d'adaptation fondées sur la nature reposant sur les écosystèmes).

5 objectifs spécifiques pour répondre à l'ambition « Préserver et régénérer le vivant »

Objectif 6

Connaitre pour mieux protéger le vivant



Objectif 7

Un territoire engagé pour **aménager et gérer durablement** l'espace



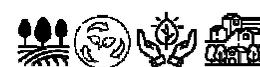
Objectif 8

La biodiversité comme **atout du développement économique**



Objectif 9

Révéler notre **fibre écologique**



Objectif 10

Des **politiques publiques** au diapason de la biodiversité



Principales actions 2020-2026 contribuant aux objectifs

Objectif 6

Connaitre pour mieux protéger le vivant



Réalisation d'un **Atlas de la Biodiversité Intercommunale**. Les inventaires terrestres sont terminés. Livraison finale en 2023.



Réalisation d'une **étude de caractérisation des zones humides et de la trame brune** en milieux urbains, agricoles et naturels. Etude entre 2023 et 2025.



Etude et déploiement d'une **Stratégie de maîtrise foncière et d'usage en faveur de la biodiversité**. Livraison de l'étude fin 2024.

Objectif 7

Un territoire engagé pour **aménager et gérer durablement l'espace**



Depuis 2004, financement du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (**gestion des Brandes de Soyaux, Vallée des Eaux Claires, Meulières de Claix**).



Trame Verte et Bleue dans le SCOT depuis 2013 avec traduction dans les PLU locaux. **Mise à jour en cours** sur la base de l'Atlas de la biodiversité. Approbation en 2025.



Renforcement de la protection des zones humides, des arbres et espaces bocagers dans le PLUi en cours d'élaboration. Approbation du PLUi en 2026.



Structuration de la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes avec un **Plan de lutte collective de piégeage du Frelon asiatique**. Financement de l'accompagnement par la FREDON et achat de pièges pour les 38 communes (printemps 2023).

Objectif 8

La biodiversité comme **atout du développement économique**



Définir un cadre d'action pour accompagner la **gestion durablement des espaces forestiers et éléments bocagers**.



Mobiliser les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité.

Objectif 9

Révéler notre **fibre écologique**



Développement de programmes de sensibilisation à l'environnement et la biodiversité depuis 2013 :

Programmes pédagogiques pour 40 classes par an depuis 2021 ; organisation de sorties et interventions sur-mesure ; production d'outils et de supports de sensibilisation.



Quatre sentiers d'interprétation aménagés par GrandAngoulême. Projet de réhabilitation du sentier d'interprétation des Brandes.

Objectif 10

Des **politiques publiques au diapason** de la biodiversité



Ingénierie dédiée à la Biodiversité depuis 2021.



Reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (2022-2024).



Volet Agroécologie dans le Projet Agricole et Alimentaire :

*Partenariat LPO et Compagnons du Végétal
*Financement de diagnostics de conversion en agriculture biologique avec la Maison de l'Agriculture Bio 16

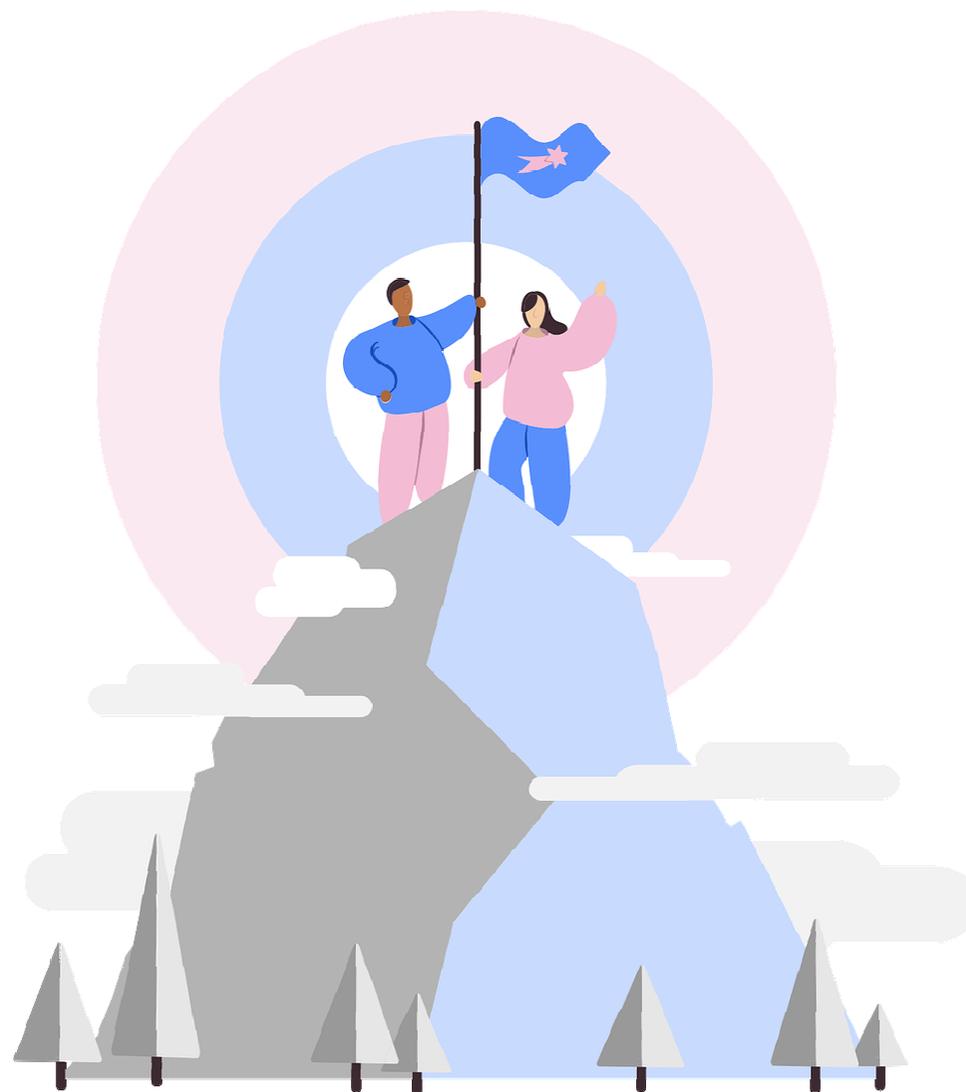


Adoption de la **stratégie intercommunale Biodiversité** en juillet 2023.



AMBITION 3

Protéger et assurer
une gestion durable de
l'eau



Les enjeux majeurs issus de l'état des lieux du territoire

Enjeu 1		La protection des sources de la Touvre	<ul style="list-style-type: none"> • Sources de la Touvre, seconde plus grande résurgence de France en quantité, n'ayant pas de problèmes récurrents de qualité et de quantité. • Elles alimentent 93% de l'agglomération en eau potable • Tensions politiques émergentes autour de la gestion du Karst
Enjeu 2		Le partage de l'eau et la solidarité dans le territoire et avec les territoires voisins	<ul style="list-style-type: none"> • La totalité du bassin de la Charente est en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), traduisant un déséquilibre durable entre disponibilité de la ressource et besoins • 40% de réduction des débits des cours d'eau en été à l'horizon 2050 entraînant des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs et une baisse de la recharge des nappes au moment même où les besoins agricoles sont les plus forts
Enjeu 3		La qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des cours d'eaux du territoire ont déjà des problématiques communes : Espace de mobilité naturelle contraint, Développement des espèces invasives, Mise à mal des continuités écologiques, Disparition des zones humides, Pollutions, Imperméabilisation limitant les possibilités d'infiltration des eaux pluviales • Baisse progressive des débits des cours d'eau (jusqu'à 40% à l'étiage en 2050) du fait du changement climatique avec répercussions sur les écosystèmes (hausse de la T° des eaux, concentration des polluants, etc.)
Enjeu 4		La gestion des risques et la continuité du service public de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire exposé au risque inondation (jusqu'à 2100 habitants et 2000 emplois exposés selon l'aléa) • 2 risques d'inondation: débordement et ruissellement • Risques de pollutions accentués par la concentration des épisodes pluvieux due au changement climatique • Intensification des risques de pénuries et de conflits d'usage liés à la ressource en eau
Enjeu 5		La sobriété dans les usages de l'eau et la responsabilisation des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • La consommation moyenne est de 53,36 m3/hbt en 2021 sur GA • L'« empreinte eau » qui englobe l'eau utilisée pour produire des biens importés, dépasse de plus de deux fois la ressource prélevée sur le sol français (ministère de la Transition écologique). • L'épuisement de la ressource en eau sera aggravé par l'accélération du changement climatique
Enjeu 6		L'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de 17,89 % de l'eau potable dans les réseaux de l'agglomération • Infiltration d'eaux claires parasites induisant une usure prématurée des équipements et une baisse de la qualité de traitement des effluents

3 objectifs spécifiques pour répondre à l'ambition « Protéger et assurer une gestion durable de l'eau »

Objectif 11

Un service public
de l'eau modernisé
et attentif à la
ressource



Objectif 12

Un aménagement
du territoire
respectueux du
cycle de l'eau



Objectif 13

Réduire le risque
inondation et
préserver les
milieux
aquatiques



Principales actions 2020-2026 contribuant aux objectifs

Objectif 11

Un **service public de l'eau modernisé** et attentif à la ressource

- ✓ **Modernisation de l'usine de traitement d'eau potable** du Pontil (Touvre). Inauguration en 2023.
- ✓ Déploiement d'un Schéma directeur assainissement (extension et réhabilitation)
- ✓ Pilotage d'une **démarche de préservation de la ressource en eau sur le Karst** de La Rochefoucauld (captage sensible de priorité 4...)
- ▶ Elaboration d'une stratégie de **maitrise foncière pour de nouveaux châteaux** d'eau en remplacement ou complément de ceux existants
- ▶ Elaboration d'un nouveau **Schéma directeur d'alimentation en eau potable** (dont optimisation des maillages au sein du réseau et avec d'autres collectivités)

Objectif 12

Un **aménagement du territoire respectueux** du cycle de l'eau

- ✓ **Elaboration d'un SCOT et d'un PLUI intégrant une vision globale du cycle de l'eau** : protection zones humides, gestion des eaux pluviales et d'assainissement, prévention des inondations...
- ▶ Réalisation d'une **cartographie des sols et des zones humides** pour renforcer leur protection dans le PLUI
- ▶ Réalisation d'un **prézonage pluvial afin de délimiter des zones à urbaniser** respectueuses des principaux axes de ruissellement du territoire

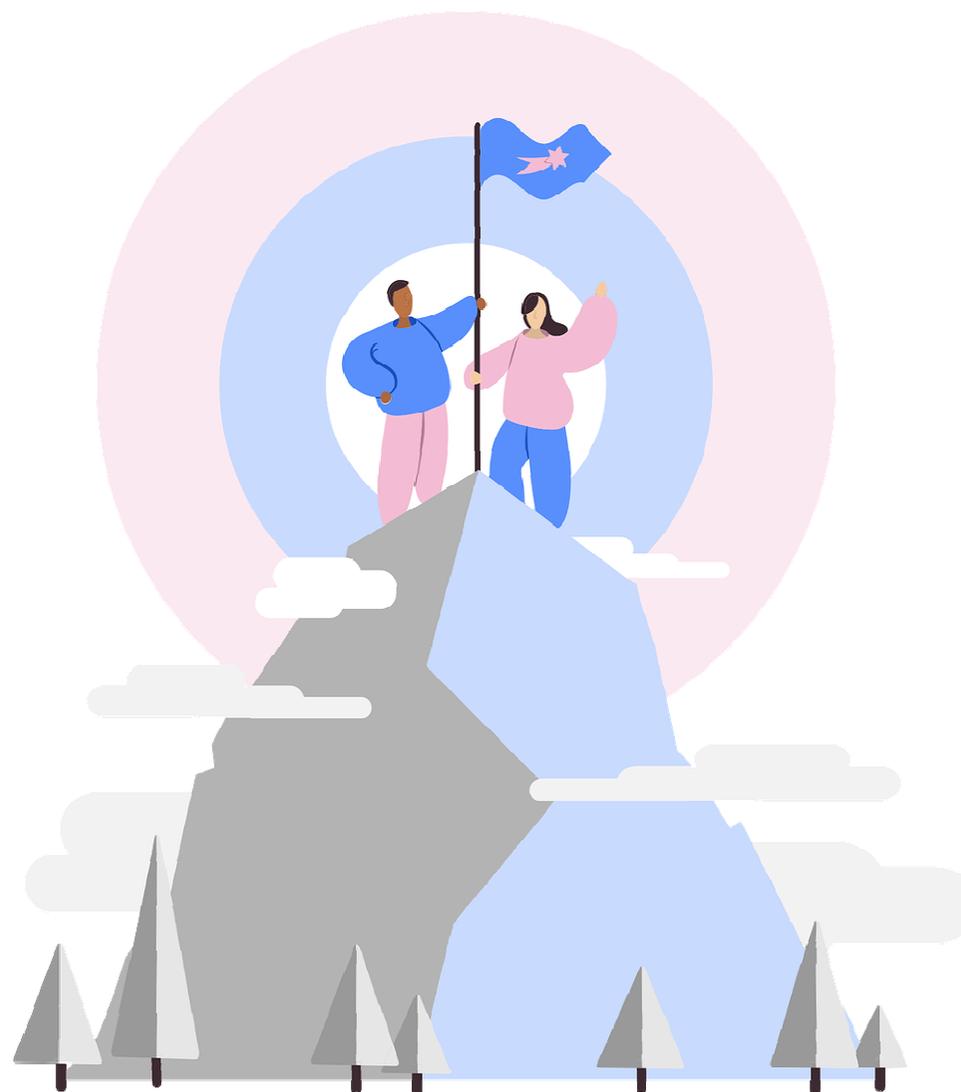
Objectif 13

Réduire le risque inondation et préserver les milieux aquatiques

- ✓ Création d'un poste Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (interface des stratégies de syndicats de bassin)
- ✓ Cadrage de l'intervention de chacun en cas de pollution ponctuelle des milieux aquatiques
- ✓ Révision du chapitre eaux pluviales du règlement de service Assainissement donnant la priorité à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- ▶ Délimitation de la compétence Gestion des eaux pluviales
- ▶ Elaboration d'un Schéma directeur des eaux pluviales

AMBITION 4

Renforcer l'exemplarité
de GrandAngoulême



Diapo en cours

Les enjeux majeurs issus de l'état des lieux du territoire

Enjeu 1		Réduction de l'impact écologique de GrandAngoulême	<ul style="list-style-type: none">• 29 900 t eq CO2 émis par GrandAngoulême pour l'année 2021, dont 34% lié au transport (bus, collecte des déchets), 21% lié aux immobilisations, et 18% aux financements externes.<ul style="list-style-type: none">➢ Le gaz représente moins de 25% des consommations et 32% des émissions ; Les carburants, 26 % des consommations et 46 % des émissions.➢ Les sites les plus émetteurs sont Nautilus, les bureaux de GrandAngoulême et l'espace Carat.
Enjeu 2		Maitrise des couts des fluides	<ul style="list-style-type: none">• 1,9M€ de dépenses énergie et eau en 2021• 760 000 litres de carburants consommés en 2021, tous carburants confondus
Enjeu 3		Mobilisation des agents au plus près de leur quotidien de travail	<ul style="list-style-type: none">• + de 700 agents répartis sur 45 sites, travaillant dans une trentaine de services• Près d'une trentaine de compétences : habitat, aménagement, développement économique, eau, déchets, tourisme, protection du cadre de vie...
Enjeu 4		Renforcement de la légitimité à mobiliser acteurs et habitants	

2 objectifs spécifiques pour répondre à l'ambition « Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême »

Objectif 14

**Une collectivité
moins émettrice
en GES**

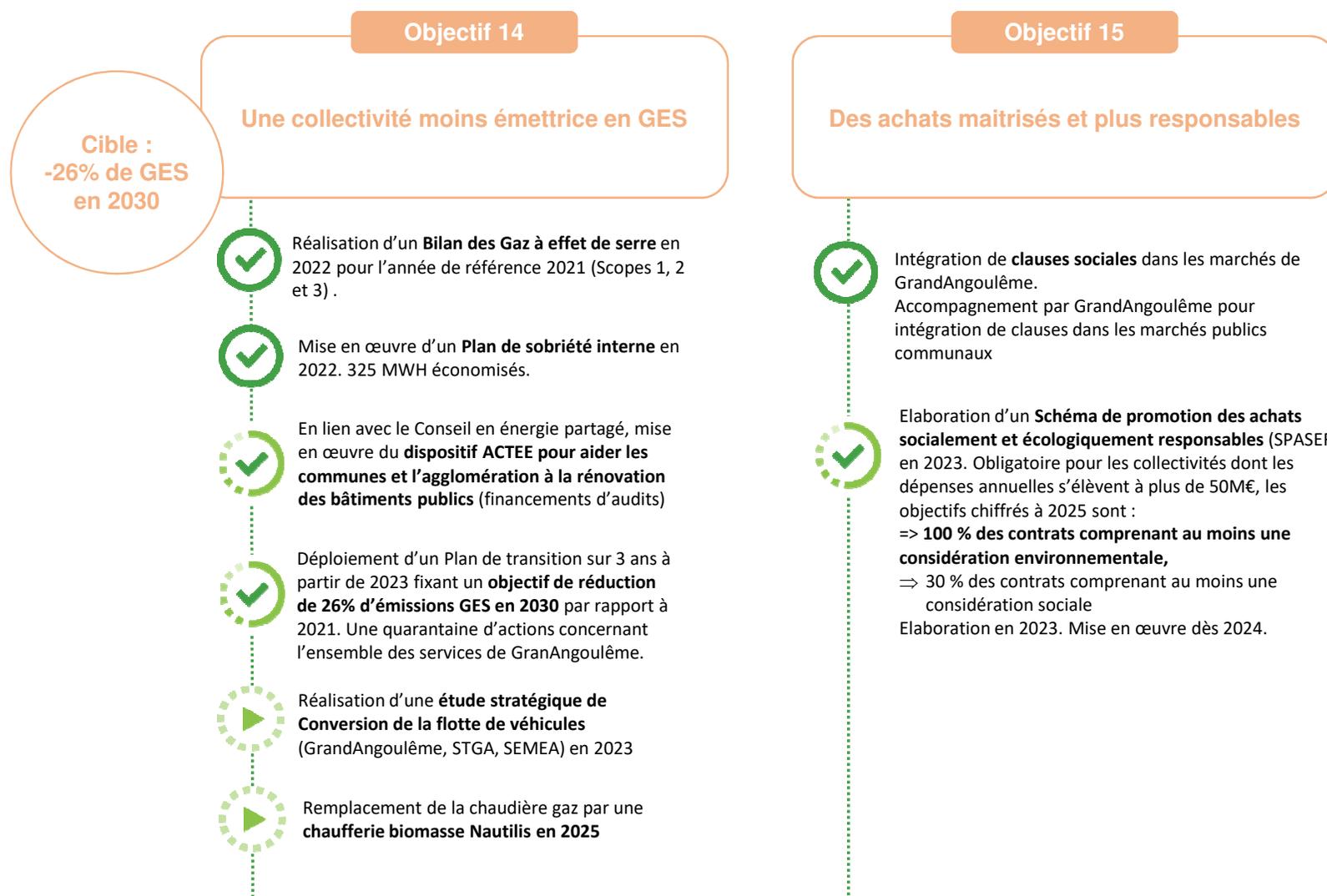


Objectif 15

**Des achats
maîtrisés et plus
responsables**



Principales actions 2020-2026 contribuant aux objectifs



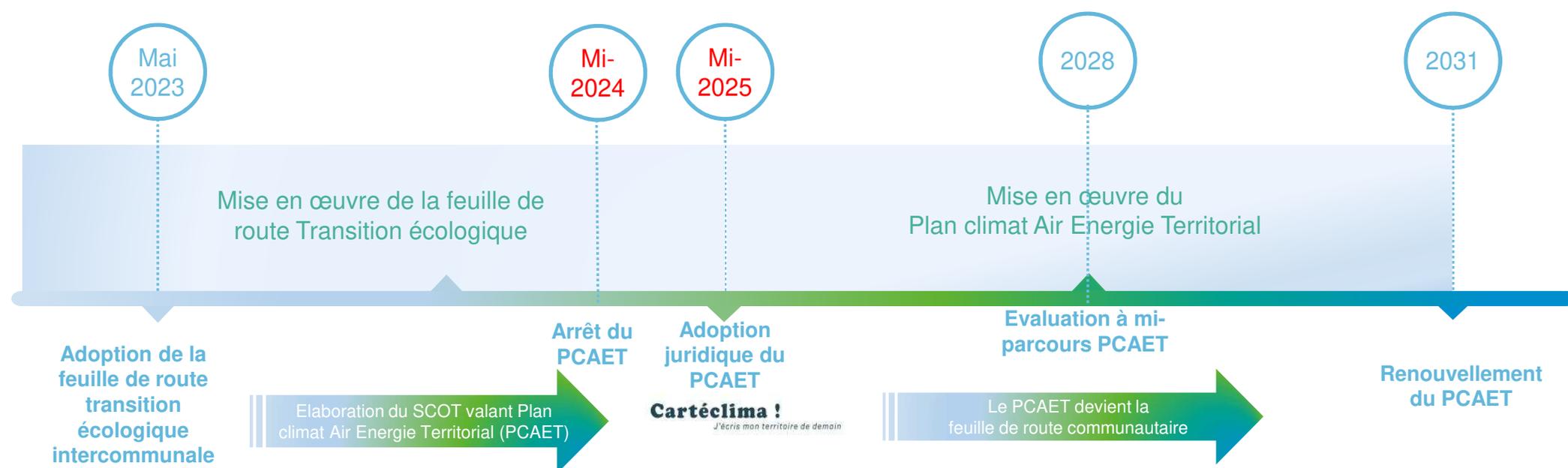
Deuxième partie : vers un Plan Climat Air Energie Territorial



Vers un Plan Climat Air Energie territorial...

❖ Profitant de la possibilité offerte par l'ordonnance de modernisation des SCOT de juin 2020, GrandAngoulême élabore actuellement **un Schéma de cohérence territorial valant Plan Climat Air Energie Territorial** (SCOT-AEC). Il poursuivra les objectifs énoncés dans l'article L 229-26 du Code de l'environnement, qui devront être alignés avec les engagements internationaux de la France. La stratégie du SCOT-AEC devra ainsi fixer des objectifs dans au moins 9 domaines obligatoires.

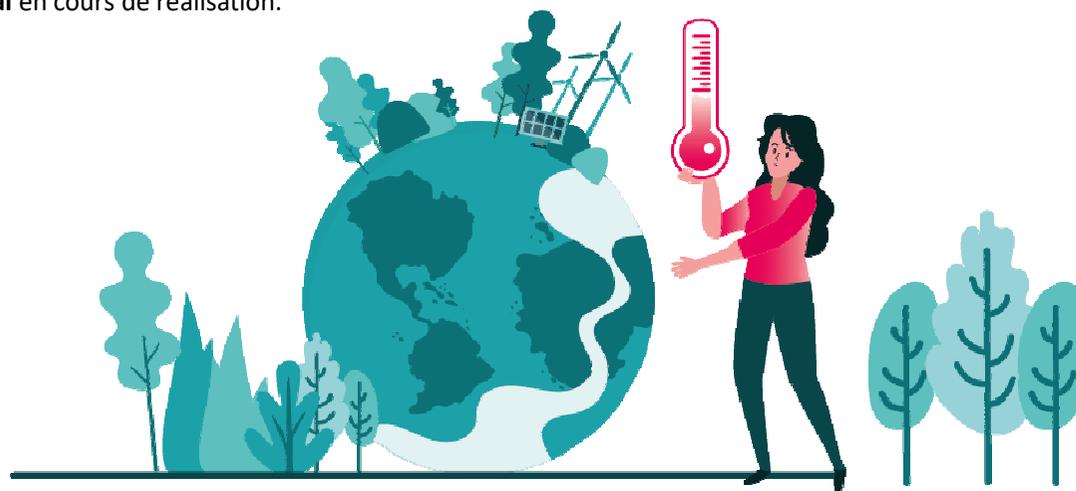
❖ Compte-tenu de la portée de ce document, considérant que l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) implique d'agir sur l'ensemble des politiques publiques, et pour ne pas multiplier les cadres de référence, **il est proposé qu'à son entrée en vigueur, le PCAET de GrandAngoulême devienne la feuille de route transition écologique communautaire.**



Qui inclura un volet sur l'adaptation au changement climatique

-  Vagues de chaleur plus fréquentes et intenses
-  Hausse des précipitations extrêmes
-  Risque inondation
-  Pression sur la biodiversité
-  Raréfaction de la ressource en eau
-  Risques sur la santé
-  Tensions sur les ressources alimentaires
-  Tensions sur les ressources énergétiques

- ❖ Les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère doivent se poursuivre mais **la machine climatique est déjà dérégulée**, avec des conséquences tangibles pour les territoires et leurs habitants. A l'échelle de GrandAngoulême, et plus largement de la Nouvelle Aquitaine, on prévoit une **augmentation de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques comme les canicules, les épisodes de fortes pluies, les sécheresses**.
- ❖ En 2023, la France intégrera un volet relatif à l'adaptation dans la loi de programmation sur l'énergie et le climat et adoptera son **3^e plan national d'adaptation** au changement climatique. Mais **les actions à mener relèvent très souvent des collectivités territoriales**. Afin d'amplifier et de structurer son action en la matière, **GrandAngoulême bâtira une stratégie locale d'adaptation au changement climatique** en mobilisant l'ensemble des politiques publiques et en sollicitant la participation la plus large possible des acteurs. Ces travaux seront conduits **dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial** en cours de réalisation.



Troisième partie : Gouvernance et pilotage de la transition



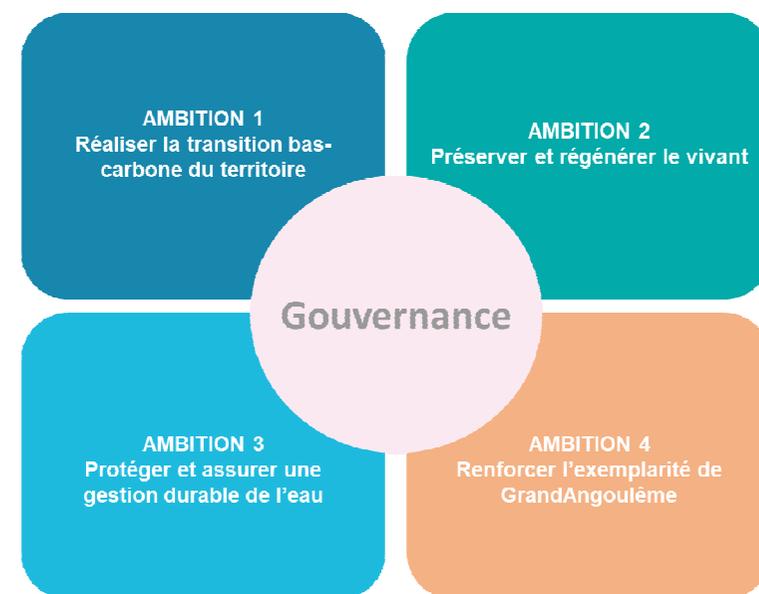
La transition écologique, un processus de transformation qui nécessite...

- ❖ La transition écologique est un processus de **transformation profonde et systémique**, « *au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre* ».
- ❖ Elle implique la **mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs** du territoire dans **toutes les activités** humaines.

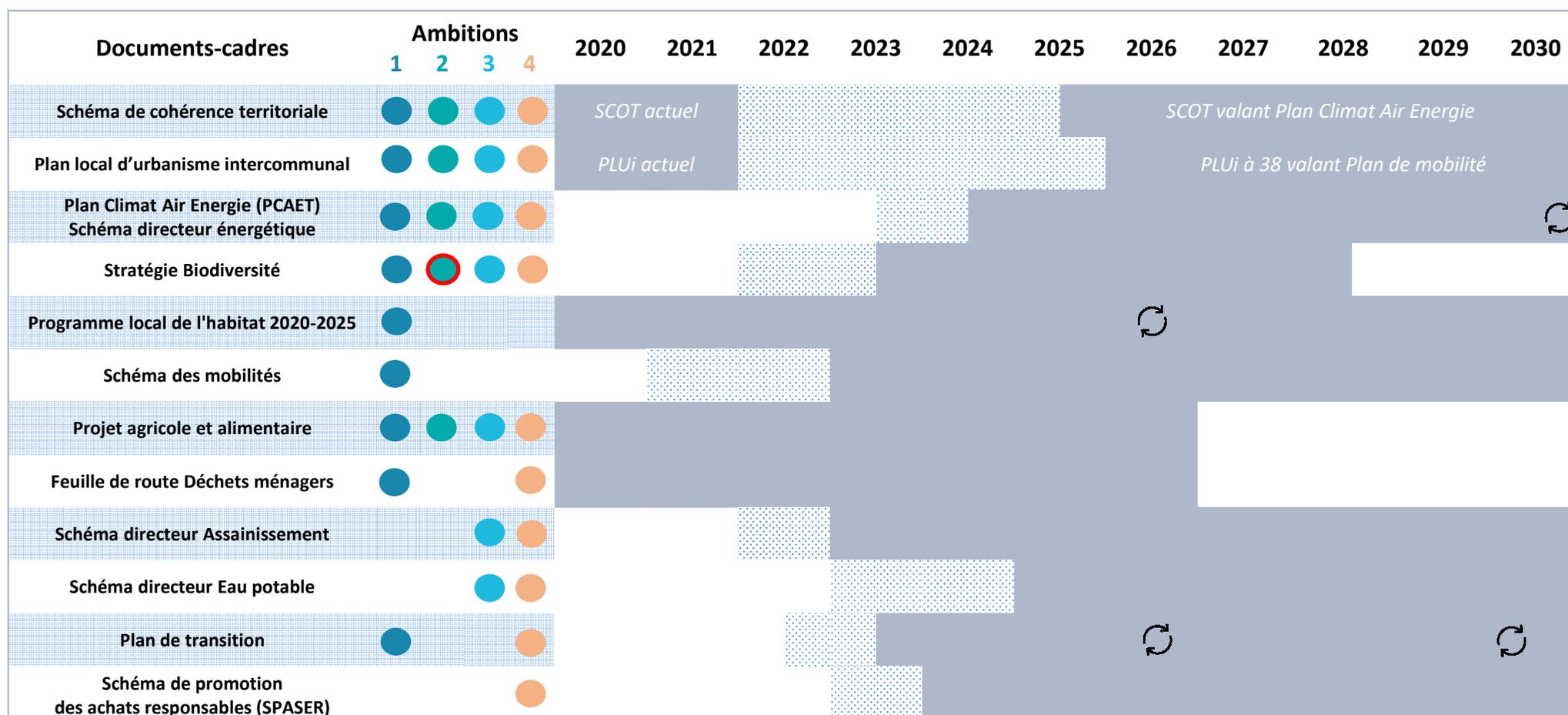


➔ La mise en place d'une **gouvernance territoriale**

1. La loi de transition énergétique et croissance verte d'août 2015 confère aux EPCI la mission d'animer la réflexion sur le territoire et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour élaborer et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial. Sa **mise en œuvre, son suivi et son évaluation nécessite une gouvernance partagée** avec l'ensemble des parties prenantes, qu'il convient de construire collectivement.
2. Cette gouvernance doit permettre de **faciliter la transversalité** au niveau des services, de **mettre en commun** l'expérience et les connaissances de chacun, de mieux **articuler le travail avec les communes** et de faciliter les initiatives qui vont dans le sens de la stratégie de transition écologique.
3. **Par son positionnement et ses compétences, et en conformité avec le Pacte de gouvernance adopté par délibération le 11 mars 2021, GrandAngoulême organise déjà le dialogue environnemental au travers de plusieurs instances :**
 - La **démarche Cartéclima** qui rassemble largement et régulièrement les acteurs de la « fabrique » des territoires pour élaborer simultanément 4 documents fondamentaux pour réaliser la transition écologique du territoire – SCOT valant PCAET, PLUI valant Plan de mobilité.
 - Un **bureau dédié à la Biodiversité** a été créé en mars 2023.
4. **Une gouvernance territoriale transversale dédiée aux transitions sera progressivement installée pour piloter et suivre la feuille de route Transition écologique puis le Plan Climat Air Energie Territorial.**



➔ La bonne articulation des politiques publiques entre elles



➔ Le suivi d'indicateurs dans une optique d'amélioration continue

AMBITION 1 Réaliser la transition bas-carbone du territoire

Part modale des transports
non routiers

Voyages en transport collectif

Répartition des étiquettes GES /
Energie dans le logement

% passoires thermiques

Part d'ENR électrique / thermique

Sites connectés
à des réseaux de chaleur

Tonnages de déchets (DMA)

Tonnages déchets de construction

AMBITION 2 Préserver et régénérer le vivant

Surfaces naturelles bénéficiant
d'une mesure de gestion

Personnes ayant bénéficié d'une
action de sensibilisation

Agriculteurs et collectivités
accompagnés en agroécologie

Nombre d'agriculteurs
en conversion bio

Nombre d'entreprises
sensibilisées et accompagnées

Surface de trame verte et bleue
dans le nouveau SCOT

AMBITION 3 Protéger et assurer une gestion durable de l'eau

Rendement du réseau d'eau potable

Qualité de l'eau distribuée

Châteaux d'eau remplacés ou créés

MI de réseau
d'assainissement réhabilité

Proportion Eaux claires parasites
dans les réseaux

Etat des milieux aquatiques

AMBITION 4 Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême

Litres de carburants consommés

Consommations énergétiques

Part modale voiture des agents /
autosolisme

Part des marchés
comprenant un critère écologique

Matériaux biosourcés dans les
opérations d'aménagement

Part de déchets produits par la
collectivité

➔ Une ingénierie dédiée

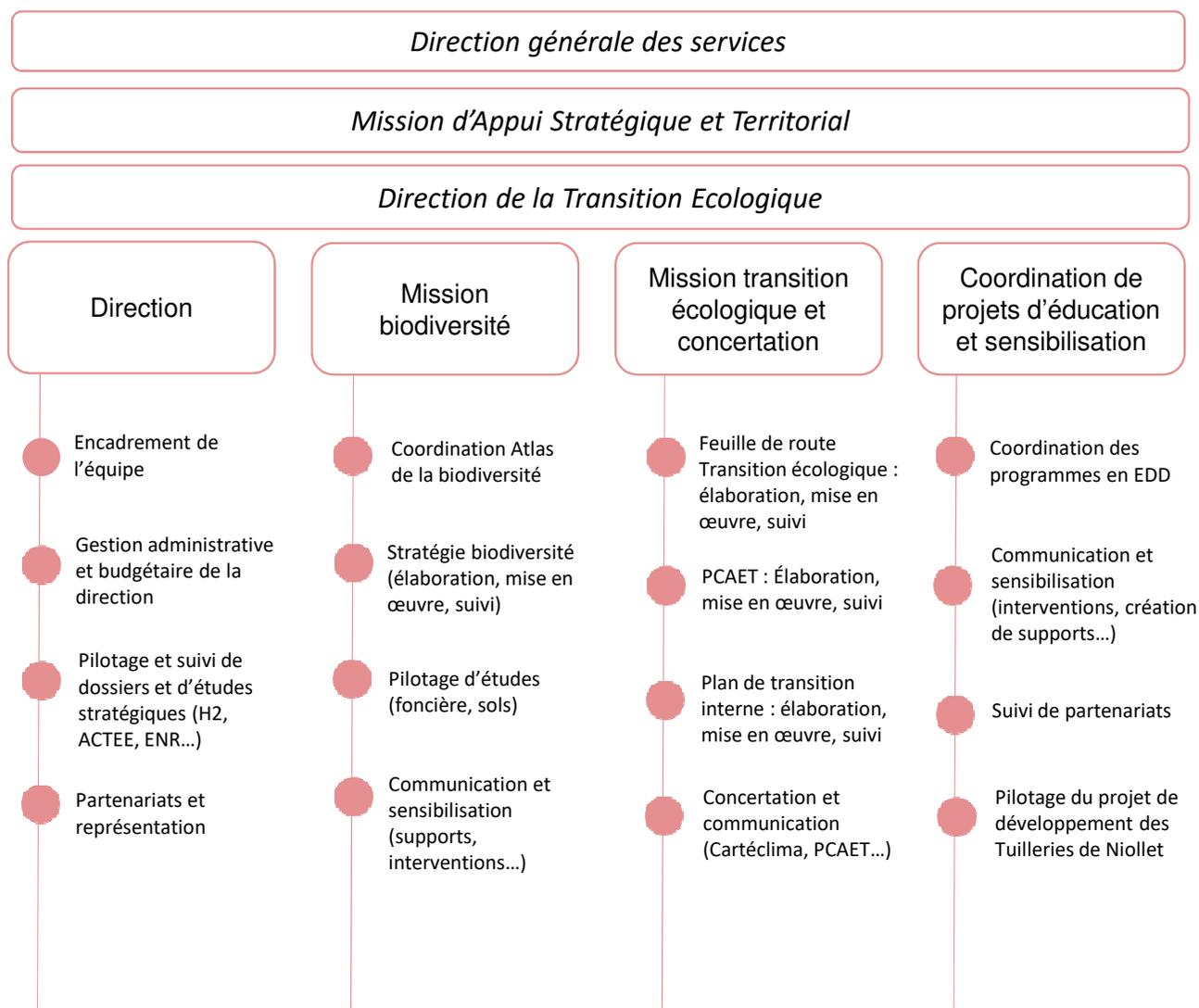




Illustration de Stéphane Kiehl
réalisée dans le cadre de la
publication de l'ADEME
à retrouver sur
[https://www.ademe.fr/les-futurs-en-
transition/](https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/)